

# Politique de Protection des données

**DÉLÉGATION PILOTAGE ET INGÉNIERIE ADMINISTRATIVE  
ET FINANCIÈRE  
DIRECTION ASSEMBLÉES, AFFAIRES JURIDIQUES  
ET ASSURANCES**

OCTOBRE 2021

**GRANDLYON**  
la métropole





# Politique de protection des données personnelles

---

Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière  
Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances  
Service Affaires juridiques  
Unité Action et administration sociale

Équipe déléguée à la Protection des données

---

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

la métropole  
**GRANDLYON**



*« L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques »<sup>1</sup>.*

Dans le cadre de ses missions de services publics et activités diverses, la Métropole de Lyon est amenée à collecter et à traiter les données à caractère personnel des usagers, des agents, des élus et des partenaires publics et privés.

La Métropole de Lyon s'engage à protéger les données à caractère personnel, conformément au [Règlement Général sur la Protection des Données](#) du 27 avril 2016 (RGPD) et à la [loi Informatique et Libertés](#) du 6 janvier 1978 dans leur version en vigueur.

Par arrêté du 7 janvier 2016, la Métropole de Lyon a désigné une Déléguée à la Protection des Données (DPD) dont la mission est de garantir le respect de la législation sur les données à caractère personnel.

La Métropole de Lyon met en œuvre les moyens nécessaires à la protection physique et informatique des systèmes de traitement des données à caractère personnel pour éviter toute intrusion malveillante et prévenir toute perte, altération ou divulgation de données à des personnes non autorisées.

La Métropole de Lyon forme ses services aux principes applicables en matière de gestion des données à caractère personnel et promeut les bonnes pratiques.

Les engagements suivants constituent la politique de gestion des données à caractère personnel de la Métropole de Lyon. Ces engagements s'appliquent aux traitements informatisés et aux traitements non informatisés.

---

<sup>1</sup> Extrait de l'article 1<sup>er</sup> de la Loi Informatique et Libertés de 1978.

- **Engagement n°1 : Quel est le statut de la Métropole de Lyon en matière de données à caractère personnel ?**

Dans la grande majorité des traitements, la Métropole de Lyon est responsable des traitements de données à caractère personnel qu'elle met en œuvre.

Dans certaines hypothèses, la Métropole de Lyon peut être co-responsable de traitement dès lors qu'elle définit conjointement les finalités et les modalités de mise en œuvre de traitement pour répondre aux demandes des usagers.

Dans certaines hypothèses enfin, la Métropole de Lyon peut avoir la qualité de sous-traitante au titre de l'[article 28 du RGPD](#).

Conformément aux exigences légales, la Métropole de Lyon accomplit toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel, que ces données concernent ses élus, ses usagers, ses agents ou ses partenaires.

- **Engagement n°2 : Pour quelles finalités les données personnelles sont-elles collectées ?**

Pour chaque traitement, la Métropole de Lyon détermine précisément les finalités pour lesquelles elle traite des données à caractère personnel. Les données sont traitées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne peuvent pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités.

À noter : le traitement ultérieur à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques n'est pas considéré, conformément à l'[article 89 du RGPD, paragraphe 1](#), comme incompatible avec les finalités initiales.

## • **Engagement n°3 : Comment sont collectées les données personnelles et quelles informations sont disponibles ?**

Pour chaque traitement, la Métropole de Lyon collecte les données de façon directe ou indirecte auprès des organismes habilités et s'assure qu'elles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les données sont traitées de manière licite, conformément à l'[article 6 du RGPD](#). Les bases légales fondant les traitements de données personnelles de la Métropole de Lyon sont principalement :

- La mission d'intérêt public : le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

[La personne peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition, mais ne peut exiger l'effacement de ses données.](#)

- Le consentement : la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

[La personne peut retirer son consentement à tout moment et/ou exercer ses droits d'accès, de portabilité, de rectification, de limitation et d'effacement de ses données.](#)

Les durées de conservation ne doivent pas excéder celles nécessaires à l'atteinte des finalités visées.

La Métropole de Lyon veille à la mise à jour des données à caractère personnel qu'elle traite tout en respectant les finalités visées.

La Métropole de Lyon fournit aux personnes concernées les informations sur la finalité du traitement, l'identité du responsable du traitement, la base légale du traitement, la durée de conservation et l'étendue de leurs droits conformément aux [articles 13](#) et [14 du RGPD](#).

Ces informations sont faites suivants les traitements par voie d'affichage, au sein de mentions dans les formulaires et courriers, par les mentions légales sur les pages internet, etc.

- **Engagement n°4 : Qui sont les destinataires des données ?**

Pour chaque traitement, la Métropole de Lyon établit une liste précise des destinataires en raison de leurs fonctions ou missions.

Seuls les destinataires dûment habilités peuvent accéder aux informations nécessaires à leur activité. Les données à caractère personnel des personnes ne sont pas transmises à des acteurs commerciaux ou publicitaires.

- **Engagement n°5 : Quelles mesures de sécurité en matière de données à caractère personnel ?**

La Métropole de Lyon détermine et met en œuvre grâce à son Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) les moyens nécessaires à la protection des systèmes de traitement de données à caractère personnel et les moyens permettant de garantir la confidentialité des données ([article 32 du RGPD](#)).

La Métropole de Lyon exige de ses sous-traitants et de ses partenaires qu'ils présentent des garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel.

- **Engagement n°6 : Quel process en matière de violation de données à caractère personnel ?**

En cas de violation de données à caractère personnel, la Métropole de Lyon prévient l'autorité de contrôle dans les meilleurs délais ([article 33 du RGPD](#)).

Lorsqu'une violation de données à caractère personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique, le responsable du traitement communique l'information à la personne concernée dans les meilleurs délais ([article 34 du RGPD](#)).

## • Engagement n°7 : Quels droits pour les personnes concernées ?

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, et selon les traitements concernés, les personnes disposent des droits suivants :

- **Droit d'accès** : la personne accède à toutes les informations détenues sur elle ;
- **Droit de rectification** : la personne modifie les informations détenues sur elle ;
- **Droit à l'effacement** : la personne demande la suppression des informations détenues sur elle ;
- **Droit à la limitation** : la personne demande à « geler » l'utilisation des informations détenues sur elle ;
- **Droit à la portabilité** : la personne récupère dans un format ouvert et lisible par machine les informations détenues sur elle ;
- **Droit d'opposition** : la personne refuse l'utilisation des informations détenues sur elle.

L'exercice de ces droits dépend de la base légale du traitement concerné :

Le tableau suivant récapitule les exercices des droits à prévoir suivant les bases légales choisies

|                   | DROIT D'ACCÈS | DROIT DE RECTIFICATION | DROIT À L'EFFACEMENT | DROIT À LA LIMITATION DU TRAITEMENT | DROIT À LA PORTABILITÉ | DROIT D'OPPOSITION      |
|-------------------|---------------|------------------------|----------------------|-------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Consentement      | Oui           | Oui                    | Oui                  | Oui                                 | Oui                    | Retrait du consentement |
| Contrat           | Oui           | Oui                    | Oui                  | Oui                                 | Oui                    | Non                     |
| Intérêt légitime  | Oui           | Oui                    | Oui                  | Oui                                 | Non                    | Oui                     |
| Obligation légale | Oui           | Oui                    | Non                  | Oui                                 | Non                    | Non                     |
| Intérêt public    | Oui           | Oui                    | Non                  | Oui                                 | Non                    | Oui                     |
| Intérêts vitaux   | Oui           | Oui                    | Oui                  | Oui                                 | Non                    | Non                     |

Source : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

La Métropole de Lyon prend toute mesure pour rectifier ou supprimer les informations erronées. La Métropole de Lyon met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir aux personnes concernées l'accès aux données à caractère personnel qui les concernent lorsqu'elles en font la demande.

Suivant les traitements, des précisions sont apportées sur les modalités pour l'exercice des droits ; en toute hypothèse vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données (DPD) de la Métropole de Lyon par :

- Courrier postal à :

Métropole de Lyon - Direction des Assemblées, des Affaires Juridiques et des Assurances - 20 rue du Lac - BP 33569 - 69505 Lyon Cedex.

- Ou en remplissant le formulaire dédié au sein du guichet numérique métropolitain TOODEGO :

<https://demarches.toodego.com/sve/proteger-mes-donnees-personnelles/>

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy, 75007 Paris.

- Pour plus d'information sur vos droits vous pouvez vous rendre sur le site de la [CNIL](#)

## • **Engagement n°8 : Quelles actions pour respecter ces engagements ?**

La Métropole de Lyon a désigné une Déléguée à la Protection des Données qui veille au respect des règles en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel énoncées dans le présent document via la tenue d'un registre des traitements de la Métropole de Lyon, des actions de sensibilisations de services, l'accompagnement des services lors de l'instruction de chaque traitement, des actions planifiées d'audits de conformité etc.

La Métropole de Lyon s'assure régulièrement de l'adéquation de ses engagements aux évolutions des technologies, du droit et des besoins des usagers et des tiers.

Elle a élaboré un plan de conformité RGPD pour 2018-2027.

La Métropole de Lyon met à disposition sur l'espace « Accès aux droits » de l'intranet de la collectivité une boîte à outils à destination des agents et le bilan annuel d'activité de l'Équipe Déléguée à la Protection des Données.

Elle est adhérente de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données (AFCDP).



## **Métropole de Lyon**

Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière  
Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances  
Service Affaires juridiques  
Équipe déléguée à la Protection des données

la métropole  
**GRAND LYON**



**GRANDLYON**  
la métropole

DÉLÉGATION PILOTAGE ET INGÉNIERIE  
ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE  
**DIRECTION ASSEMBLÉES**  
**AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES**

20, rue du Lac  
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 78 63 41 00  
Fax 04 78 63 40 90

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

